

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : VOYAGE SCOLAIRE

Découverte de ROME

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME :

COLLEGE André MAUROIS

8 Rue du MAUREGARD

91 360 Epinay sur Orge

Tél. : 01.69.09.06.00

PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : le jeudi 17 Octobre 2024 à 11h30 précises (heure locale)

Modalité d'envoi : Sur la plateforme AJI

Personne responsable du marché : *Madame la Principale du COLLEGE André MAUROIS Epinay sur Orge*

Personne responsable du service de l'exécution du présent marché :
Madame la Gestionnaire du collège André MAUROIS

Comptable assignataire des paiements :
Madame La Comptable du collège André MAUROIS

Date de publication : 24 Septembre 2024

Date limite de remise des offres: **Jeudi 17 Octobre à 11h30 (heure locale).**

Personne à contacter

Madame BOUSSIÉ Mérimé, Secrétaire Générale : int.0910017z@ac-versailles.fr

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Découverte de ROME

Article 1 : Procédure

Procédure adaptée établie selon les dispositions des articles 28 et 40 du code des marchés publics.

Offre Publiée :

- sur le site du Collège André MAUROIS : Sur AJI

Article 2 : Objet et programme

Le présent marché a pour objet la fourniture de prestations liées à un voyage scolaire ci-après désigné "le vendeur",

et l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après,

"l'établissement preneur".

Si l'organisme est une agence de voyage elle doit être titulaire de licences de tourisme.

Si l'organisme est une association, elle devra être agréée tourisme.

Programme du séjour

Lieu : ROME

Circuits de visite :

En car

Mardi : Départ en car d'Epinay sur Orge à 11h Déjeuner et diner pique-niques en cours de route (pique-niques prévus par les élèves).

Mercredi : Arrivée à ROME vers 7h. Petit déjeuner prévu par l'enseignant organisateur. 10H : visite du Colisée et du forum. Déjeuner dans un restaurant près du forum et du Colisée. Puis visite guidée de Rome par le professeur qui se charge d'être le guide.
Dîner et nuit dans un hôtel de la région de Rome (Hôtel 3* au minimum).

Jeudi : Petit déjeuner à l'hôtel_ Visite du Château de Saint Ange). Déjeuner puis visite de la Villa Borghèse déplacement en Tram, prévoir tickets).
Départ pour la France en soirée, après le dîner.

Vendredi : Arrivée dans la matinée à Epinay sur orge.

Si le voyage se fait par avion ou par train faire proposition mais avec un départ et un retour au Collège André Maurois avec un car à disposition une fois arrivé à Rome pour faire toutes les visites.

L'assurance annulation pour le groupe complet doit être incluse et prévoir tous les risques liés aux intempéries, catastrophes naturelles, attentas ou autres problèmes de sécurité internationaux mais aussi tous les risques liés à la situation sanitaire (le détail des conditions devra être fourni avec l'offre).

Le prix unitaire en TTC, pour chaque participant, est établi pour l'effectif prévu **de 30**.

Ces chiffres étant susceptibles de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Les modalités de ce calcul sont précisées par le candidat dans le bordereau de prix ou le devis qu'il nous transmettra.

Ils sont fermes pour la totalité des prestations

Le titulaire du marché devra nous communiquer les conditions en cas de modification des effectifs.

Un remplacement des non partants par d'autres personnes sera toujours possible.

Caractéristiques de l'hébergement en pension complète

- Agréé « Jeunesse et sport » et « Education nationale » (la prise en compte du nombre de lits devra se faire en fonction des critères EN).
- Comprenant un bâtiment équipé en salle de repos, de cours ou de réunion.
- Disposant d'une literie confortable avec des alèzes, des couettes, des oreillers et draps fournis.
- Proposant une cuisine traditionnelle préparée sur place et le cas échéant adaptée aux régimes alimentaires éventuels (allergies, ...). L'utilisation de produits frais serait un plus.
- Offrant un petit déjeuner si possible sous forme de buffet,
- Offrant des déjeuners et dîners équilibrés pris sur place et servis chaud ou sous forme de pique-nique en fonction des visites à faire (composés d'une entrée, d'un plat avec un accompagnement, d'un laitage ou d'un dessert ou d'un fruit.)

Article 3 : Décomposition en tranches ou en lots - Variante.

Le marché n'est pas divisé en lots.

Le vendeur doit obligatoirement répondre sur la solution demandée avant de proposer des variantes.

Article 4 : Durée du marché et Etendue du Marché

Ce voyage aura lieu du 8 Avril au 12 Avril 2025.

Base : 27 élèves de Troisième latinistes dont un élève à mobilité réduite (13 à 16 ans, Filles et Garçons) maximum + 4 accompagnateurs (dont un parent de l'élève à mobilité réduite).

La durée totale du présent marché est décomptée à partir de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la fin de l'exécution des prestations.

Article 5 : Délai de validité des offres

L'offre remise est valable 30 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 6 : Présentation des offres

Le présent document sera retourné, paraphé et signé, avec les propositions du candidat.

Les offres seront présentées sous la forme d'un acte d'engagement établi en un seul original, complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé et accompagné de la description des services associés.

Dossier en langue française qui devra contenir :

- **Un devis spécifiant le prix global du voyage**, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum, les conditions de transport, les repas indiqués, l'assurance annulation pour le groupe complet doit être incluse et prévoir tous les risques liés aux intempéries, catastrophes naturelles, attentats ou autres problèmes de sécurité internationaux mais aussi tous les risques liés à la situation sanitaire (le détail des conditions devra être fourni avec l'offre de l'assurance responsabilité civile (RCP) du vendeur.
- Un mémoire technique portant le descriptif détaillé de l'offre et comprenant planning horaire et des visites, localisation de l'hébergement, détails sur les transporteurs et carte de transport, plan, liste détaillée des visites. (Des photos ou une adresse internet permettant de visualiser le lieu d'hébergement).
- Mention sera faite de ce que l'offre de prix ne comprend pas.

Les prix : ils sont fermes non actualisables, pour toute la durée du marché et sous réserve de changements d'effectifs et de dates.

Le prix proposé par le prestataire de service devra inclure :

- **Le transport s'il est en car** (bus avec ceintures de sécurité, grand confort, suivant descriptif demandé...) et tous les frais annexes (hébergement et repas chauffeurs pour la totalité du séjour, péages, parkings...).
- **S'il est en avion prévoir le transport du collègue à l'aéroport et un car en Italie pour aller à l'hébergement et pour les visites ainsi qu'un transport de l'aéroport au collègue au retour.**

- **Le transport ferroviaire prévoir le transport du collègue à la gare et un car en Italie pour aller à l'hébergement et pour les visites ainsi qu'un transport de la gare au collègue au retour.**
- **Les repas et collations durant les transports.**

- **L'hébergement en Italie un hôtel au moins 3 ***
- **L'hébergement des accompagnateurs (un lit individuel par accompagnateur).**
- **La pension complète des pique niques à préparer en fonction des visites.**
- Assurance bagages + Assurance annulation individuelles et collective doit être incluse dans le prix.
- La convention ne pourra être signée que si elle prévoit expressément une clause d'assurance permettant à l'établissement de se désister, sans frais, au cas où une interdiction de sortie et de voyage émanerait de toute autorité publique notamment en cas de pandémie ou de risques terroristes.

Article 7 : Modalités de définition de l'offre

7.1 Les participants

Deux types de bénéficiaires sont à considérer : les élèves et les accompagnateurs adultes.

- Les élèves pour lesquels le voyage est construit se voient facturer par l'établissement un tarif incluant toutes les prestations.

- Les accompagnateurs adultes œuvrent bénévolement. Certaines prestations ne leur sont pas facturées sans que cela entraîne un surcoût pour les élèves (visites par exemple). Ainsi la pratique antérieure des « gratuités » disparaît.

La présentation des offres, traitée en prix unitaires, fera apparaître les deux tarifs de façon distincte.

Article 8 : Remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 16 Octobre 2024 à 11h30 (heure locale)**.

Réception des offres

L'ensemble des documents sera déposé sur AJI.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : Aucune.

Article 9 : Modalité d'obtention des renseignements complémentaires

Les candidats souhaitant avoir des renseignements complémentaires en rapport avec la consultation pourront en faire la demande auprès du service de gestion du collège par mail aux adresses suivantes : int.0910017z@ac-versilles.fr

Article 10 : Ouverture des plis et critères de jugement

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées. De même que les offres hors délai.

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

1. prix : 70 %

2. Qualité technique et services associés 30 % (Notamment capacité à répondre au plus près du projet pédagogique : lieu d'hébergement, visites etc...)

Les candidats seront informés du résultat de la consultation, au plus tard, le **22 Novembre 2024**

Si toutes les propositions sont supérieures au prix envisagé par l'établissement, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet ou de déclarer le marché infructueux.

Si le nombre d'offres reçues est insuffisant l'établissement se réserve le droit de renoncer au projet ou de déclarer le marché infructueux.

Il est précisé que l'établissement preneur se réserve le droit d'auditionner les candidats sans pour autant que cela s'apparente à une négociation au sens du code des marchés publics

Article 11 : Mode de règlement et délai de paiement

11.1 Modalités de paiement

La prestation fait l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture rédigée en français et déposée sur le Portail de Choruspro (aucune autre formule de dépôt ne pourra pas être prise en compte conformément à la réglementation en vigueur).

Le SIRET du collège pour le dépôt est 199 100 173 00012 (pas de service particulier) elles sont établies au service fait. Elles sont établies en euros avec l'indication du prix HT, du taux et du montant de TVA , et du prix TTC. Le mode de règlement interviendra par virement bancaire (mandat administratif du trésor public) sur le compte du prestataire (le RIB complet IBAN et BIC devra figurer sur la facture déposée sur Choruspro et le nom du titulaire indiqué devra correspondre au titulaire retenu.

11.2 Délai de paiement :

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

11.3 Non-respect des délais de paiement :

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 14.3, fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du bailleur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et le décret n° 2002 -232 du 21 février 2002, modifié et "relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics".

Le taux des intérêts moratoires est égal à celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

Article 12 : Documents régissant la consultation

- ✓ Code des marchés publics ;
- ✓ Le règlement de consultation
- ✓ Le présent cahier des clauses particulières signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le collège et fera seul foi ;

- ✓ L'offre du candidat comportant le prix proposé, la méthodologie et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet de l'entreprise et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par le collègue et fera seul foi.

Article 14 : Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

Article 12 : Les litiges

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance de l'établissement preneur préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, les dispositions du C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales) s'appliquent. L'établissement preneur pourra faire appel, pour avis, selon les compétences de chaque service, à la Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les partie(s) au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Si le titulaire du marché est à l'origine de la dénonciation, il devra la notifier au Collège.

Responsable légal de l'entreprise :

NOM : GAGO

Prénom : Manuelle

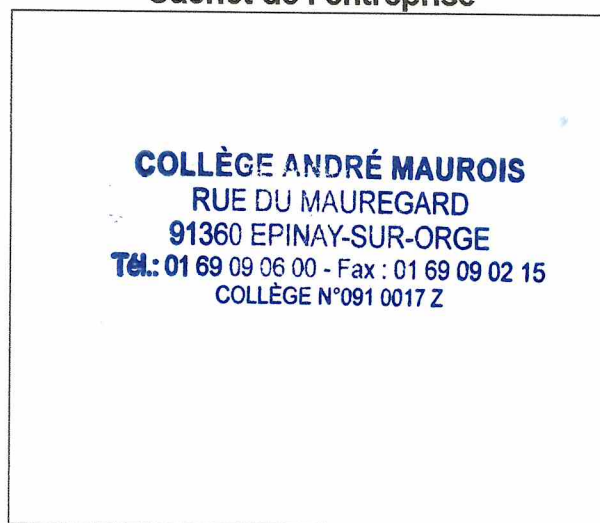
Signature



Fait à : Epinay sur Orge

Le : 25 Septembre 2024

Cachet de l'entreprise



DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :